



©ONU Femmes RCA, 2021

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

EVALUATION FINALE INDÉPENDANTE DU PROJET CONJOINT « COMMUNICATION ET SENSIBILISATION POUR LA COHÉSION SOCIALE EN RCA »

Ce document est le rapport final de l'évaluation finale indépendante commanditée par ONU Femmes, bureau de Bangui (RCA). Elle a été exécutée de juillet à octobre 2021.

Vue d'ensemble de l'objet d'évaluation

L'objet de l'évaluation est le projet conjoint « Communication et sensibilisation pour la cohésion sociale en RCA » financé à hauteur de **\$3,557,390.00 USD** par le PBF et mis en œuvre conjointement par ONU Femmes, UNFPA et SFCG sur une période de 24 mois (Juin 2019-juin 2021) dans les villes de Bangui, Bambari, Bangassou et Paoua. Le projet a pour objectif général de contribuer au retour à la paix définitive en République centrafricaine et à la création des conditions favorables au développement durable par la participation massive des femmes et des jeunes à la vulgarisation des différentes initiatives de consolidation de la paix, de cohésion sociale et de réconciliation nationale. Il s'inscrit en droite ligne du processus de mise en œuvre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation signé à Bangui le 06 février. Il appuie les efforts du Gouvernement en matière de vulgarisation de l'APPR et cadre directement avec la stratégie de communication pour la vulgarisation de l'APPR élaboré par le Ministère de la Communication et des Médias. Il est une initiative complémentaire au projet d'Appui à la médiation et au dialogue pour une paix durable qui visait à contribuer à un environnement

propice à l'apaisement et la consolidation de la paix en RCA à travers 03 résultats majeurs : (i) Appui à la médiation de haut niveau politique ; (ii) Appui à la mise en commun des approches nationales et locales de médiation ; (iii) Une communication améliorée sur les efforts du Gouvernement et du peuple centrafricain.

Le projet s'aligne sur les priorités du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021) et appuie le Gouvernement Centrafricain dans le processus de vulgarisation de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) signé à Bangui le 6 Février 2019 tout en renforçant la contribution du Système des Nations Unies dans le cadre de l'UNDAF+ (2018-2021). Le projet est articulé autour de trois (03) résultats :

(R1) D'ici la fin du projet, les populations ciblées (hommes/femmes/jeunes) ont une meilleure compréhension du contenu et du processus de mise en œuvre et de suivi de l'Accord de paix ainsi que des autres mécanismes de relèvement en RCA,

(R2) D'ici la fin du projet, grâce à une participation accrue, les besoins et aspirations des jeunes et des femmes sont mieux intégrés dans la mise en œuvre et le suivi de l'APPR et autres processus de relèvement et

CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ: La présente publication a été commanditée par ONU Femmes et produite avec le soutien financier du Fond des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix. Le contenu est la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions d'ONU Femmes, de UNFPA, de SFCG, du Gouvernement Centrafricain et d'autres membres du consortium du projet, objet de l'évaluation.

Objetif :

Contribuer au retour à la **paix définitive en République centrafricaine** et à la création des conditions favorables au développement durable par la participation massive des femmes et des jeunes à la vulgarisation des différentes initiatives de consolidation de la paix, de cohésion sociale et de réconciliation nationale



Résultats :

R1. Les populations ciblées (hommes/femmes/jeunes) ont une meilleure compréhension du contenu et du processus de mise en œuvre et de suivi de l'Accord de paix ainsi que des autres mécanismes de relèvement en RCA

R2. Grâce à une participation accrue, les besoins et aspirations des jeunes et des femmes sont mieux intégrés dans la mise en œuvre et le suivi de l'APPR et autres processus de relèvement

R3. Les anciens combattants, les autorités politiques et administratives, les leaders religieux et communautaires, les jeunes et femmes sont impliqués-es dans la réalisation et la gestion des actifs communautaires facteurs de consolidation de la paix



Théorie du changement :

SI la population centrafricaine, spécifiquement les femmes et les jeunes a une meilleure compréhension des enjeux de l'APPR et une participation accrue dans sa mise en œuvre et de son suivi ; **ALORS**, le sentiment de l'appropriation de l'APPR par la population sera renforcé et les communautés seront préparées à jouer pleinement leur rôle actif dans les processus de cohésion sociale et de réconciliation nationale pour une paix durable

Durée :
24 mois (Juin 2019-juin 2021)

Lieux :
Villes de Bangui, Bambari, Bangassou et Paoua

Agences récipiendaires :

ONU Femmes
UNFPA
Search for Common Ground

Budget global :
3,557,390.00 USD, financé par le PBF

ONU Femmes : 1 786 900 USD
UNFPA : 743 650 USD
SFCG : 1 026 840 USD

(R3) Les anciens combattants, les autorités politiques et administratives, les leaders religieux et communautaires, les jeunes et femmes sont impliqués-es dans la réalisation et la gestion des actifs communautaires facteurs de consolidation de la paix.

La théorie du changement qui sous-tend le Projet est que : « **SI** la population centrafricaine, spécifiquement les femmes et les jeunes a une meilleure compréhension des enjeux de l'APPR et une participation accrue dans sa mise en œuvre et de son suivi ; **ALORS**, le sentiment de l'appropriation de l'APPR par la population sera

renforcé et les communautés seront préparées à jouer pleinement leur rôle actif dans les processus de cohésion sociale et de réconciliation nationale pour une paix durable ». L'examen documentaire ainsi que les entretiens réalisés avec les parties prenantes clés permettent d'attester que la théorie du changement et la logique d'intervention du projet sont cohérentes, réalistes et fondées sur des preuves. En effet, la TdC établit un lien logique entre (i) une meilleure compréhension du contenu et du processus de mise en œuvre et de suivi de l'Accord de paix ainsi que des

autres mécanismes de relèvement en RCA par les populations ciblées (hommes/femmes et jeunes) ; (ii) une meilleure intégration des aspirations des jeunes et des femmes dans la mise en œuvre de l'APPR ; et (iii) une implication des ex-combattants, des autorités politiques et administratives, des leaders religieux et communautaires dans la réalisation et la gestion des actifs communautaires et la consolidation de la paix en RCA.

Les parties prenantes sont composées des représentants du gouvernement, des Organisation de femmes et de jeunes, des Agences récipiendaires et des ONGs de mise en œuvre. Les bénéficiaires directs sont constitués des radios communautaires et de la radio nationale, des organisations de femmes et de jeunes, des comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR), des leaders traditionnels et religieux, ainsi que des journalistes.

Le budget global du projet d'un montant de **3 557 390 USD** est reparti comme suit entre les 03 agences récipiendaires : ONU Femmes (1 786 900 USD), UNFPA (743 650 USD) et Search for Common Ground (1 026 840 USD).

Objectifs de l'évaluation et portée

L'évaluation finale du projet fait partie de l'accord signé entre les parties prenantes. Elle s'inscrit dans le cadre des lignes directrices du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix et des Agences onusiennes responsables de la mise en œuvre du Projet qui recommandent des évaluations finales systématiques à l'issue de la mise en œuvre des Projets/Programme. Elle se situe dans un processus d'apprentissage et de redevabilité et implique également la responsabilité des parties prenantes au projet.

Elle a pour objectif de procéder à une analyse des réalisations et de déterminer à quel point le projet a contribué à la consolidation de la paix en RCA et dans le domaine particulier de la réconciliation afin de générer des connaissances substantielles basées sur des faits en identifiant tous résultats inattendus et à faire des recommandations constructives en vue de renforcer les programmations futures.

De manière spécifique, les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Évaluer la pertinence et l'adéquation du projet en termes de : 1) la prise en compte des principaux facteurs de conflit et des questions les plus

pertinentes en matière de consolidation de la paix ; 2) l'alignement sur la politique nationale de consolidation de la paix et les priorités nationales du pays ; 3) la question de savoir si le projet a capitalisé sur la valeur ajoutée de l'ONU dans le pays ; et 4) la mesure dans laquelle le projet a abordé des questions transversales telles que le conflit et la sensibilité au genre dans le pays ;

- Évaluer dans quelle mesure le projet a contribué concrètement à la réduction d'un facteur de conflit en RCA.
- Évaluer l'efficacité du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et d'exploitation et son rapport qualité-prix ;
- Évaluer si le soutien fourni par le projet a promu l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (WPS), a permis de mettre un accent spécifique sur la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix ;
- Évaluer si le projet a été mis en œuvre selon une approche sensible aux conflits ;

L'évaluation couvre toutes les interventions du projet exécutées de mai 2019 à juin 2021 dans les 04 localités de mise en œuvre (Bangui, Bambari, Bangassou et Paoua). Les principaux utilisateurs de l'évaluation sont les parties prenantes à la conception et la mise en œuvre du projet, en l'occurrence **ONU FEMMES, UNFPA, Search for Common Ground, les Partenaires Techniques et Financier (notamment le PBF) et le gouvernement de la RCA.**

Méthodologie d'évaluation

L'évaluation a été conduite en conformité avec les normes et standards du GNUE pour les évaluations, les critères de **pertinence**, de **cohérence**, d'**efficience**, d'**efficacité**, et de **durabilité** du Comité d'aide au développement de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (CAD/OCDE), ainsi que les critères propres du PBF (catalytique, sensibilité au temps, tolérance au risque et innovation). Elle prend également en compte les orientations sur l'intégration des droits humains et l'égalité des sexes selon le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), ainsi que les critères de sensibilité au conflit, l'inclusion/handicap et l'environnement.

MÉTHODOLOGIE



Approches quantitatives et qualitatives de recherche, incluant une revue documentaire, des entretiens avec les personnes ressources clés, et des observations directes

- 163 personnes dont 93 femmes (57%) consultées
- Environ 60 structures et d'organisations rencontrées
- 13 sites de réalisations d'activité communautaires et d'AGR visités

CRITÈRES D'ÉVALUATION

PERTINENCE

EFFICIENCE

COHÉRENCE

DURABILITÉ

EFFICACITÉ

CATALYTIQUE, INNOVATION,
SENSIBILITÉ AU TEMPS

DROITS HUMAINS ET
ÉGALITÉ DE SEXES

La méthode d'évaluation a combiné des approches quantitatives et qualitatives de recherche, incluant une revue documentaire, des entretiens avec les personnes ressources clés, et des observations directes. L'analyse globale s'est faite sur la base des constats empiriques soumis à une comparaison croisée des données issues des différentes méthodes de collecte (secondaires et primaires) et sources, tout en intégrant un recoupement sexospécifique. L'évaluation a été conduite en 03 phases complémentaires : (i) une phase préparatoire, (ii) une phase de collecte et de debriefing des principaux constats et (iii) une phase d'analyse des données et de rapportage. La méthode d'échantillonnage raisonnée a été adoptée pour le choix des cibles à interviewer et les sites à visiter. Les données primaires ont été collectées à travers des entretiens semi-structurés individuels (de 15 à 30 mns) et de groupes (45 à 60 mns) à l'aide des guides d'entretiens spécifiques. **Au total 163 personnes dont 93 femmes (57%) ont été consultées, une soixantaine de structures et d'organisations rencontrées et 13 sites**

de réalisations d'activité communautaires et d'AGR visités.

Le niveau de réalisation de chaque critère d'évaluation a été apprécié à travers la méthode du calcul des coefficients. Cette approche a consisté dans un premier temps à attribuer selon le poids considéré de chaque question clés pour un critère donné, une note sur une échelle de 05. Dans un second temps, sur la base des informations récoltées, une note de performance inférieure ou égale à son poids a été attribuée à chaque question clés. Une sommation des notes attribuées a été faite et rapportée sur 05 pour obtenir le degré de performance du critère considéré.

Constations et conclusions les plus importantes

Constations

Pertinence : Le degré de performance du critère de pertinence est estimé à 96%. (1) Le projet conjoint communication et sensibilisation pour la cohésion sociale en RCA était aligné sur les priorités nationales, celles de l'UNDAF et des ODD, et approprié par rapport aux principaux objectifs et défis de la consolidation de la paix du pays ; (2) Le projet était approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis, et répondait aux lacunes en matière de cohésion sociale et de la consolidation de la paix en RCA ; (3) Les composantes du projet étaient en adéquation avec l'objet des agences récipiendaires et complémentaires aux autres initiatives dans le domaine de la cohésion sociale et la consolidation de la paix en RCA.

Efficacité : Le degré de performance du critère d'efficacité est estimé à environ 82%. (4) Les résultats attendus du projet ont été globalement atteints et contribuent sensiblement à l'atteinte des objectifs de cohésion sociale, de l'UNDAF et des ODD dans les zones cibles qui cependant ne couvrent pas les zones périphériques qui concentrent les risques sécuritaires; (5) Dans l'ensemble les cibles de produits escomptés par le projet ont été obtenus avec un niveau de contribution appréciable de chaque agence récipiendaire, nonobstant les multiples facteurs qui ont influencés la mise en œuvre. Toutefois, des notes d'insatisfaction par rapport à la qualité de certains produits sont observables ; (6) La gestion et la coordination du projet étaient relativement appropriées pour assurer la production des extrants attendus. Des insuffisances, notamment en ce qui

concerne la fourniture des ressources, la gestion de l'information, la coordination et le suivi évaluation de la mise en œuvre ont dans une certaine mesure impacté la gestion et la coordination du projet.

Efficienc : Le degré de performance du critère d'efficienc est estimé à environ 84%. (7) Les ressources du projet, en particulier humaines et financières étaient en adéquation avec les objectifs d'intrants et d'extrants du projet; (8) Les approches et mécanismes de gestion des ressources et de ciblage du projet étaient appropriés et opérationnels permettant de garantir une assez bonne utilisation des ressources et l'atteinte des résultats; (9) Le caractère conjoint du projet entre ONU Femmes, UNFPA et SFCG et les partenariats développés avec d'autres agences des Nations Unies ont permis d'optimiser l'utilisation des ressources.

Durabilité : Le degré de performance du critère de durabilité est estimé à environ 86%. (10) La conception et la mise en œuvre du projet ont donné lieu à plusieurs perspectives de continuité des activités et de pérennisation des acquis qui pourraient cependant être menacées par le manque de motivation des acteurs parties prenantes ; (11) Le projet conjoint a suscité plusieurs changements en matière de cohésion sociale et de consolidation de la paix au niveau local et national susceptibles d'être durables.

Catalytique/Innovation/Sensibilité au temps : (12) Le projet conjoint était dans une certaine mesure financièrement et programmatiquement catalytique et a aussi été utilisé pour étendre d'autres initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix ; (13) L'approche du projet était assez innovante à travers son caractère participatif et inclusif et son ciblage principalement centré sur les femmes et les jeunes, jusqu'à lors très peu formellement impliqués dans les processus de gestion des conflits et de consolidation de la paix en RCA ; (14) Le projet conjoint est venu à propos pour traiter des facteurs de conflit liés essentiellement à la non appropriation du contenu de l'APPR et au sentiment d'exclusion de certaines composantes sociales du processus de mise en œuvre et de suivi.

Critères transversaux (Genre, Equité et Droits humains, Inclusion du handicap, Sensibilité au Conflit et Environnement) : Le degré de performance d'ensemble des critères transversaux est estimé à environ 80%. (15) Les principes d'égalité des sexes, d'équité et de droit

de l'homme ont été intégrés de manière substantielle dans les objectifs et les processus de conception et de mise en œuvre du projet. Cependant, le projet en mis en lumière la stigmatisation des jeunes filles par leurs consœurs femmes, toute chose qui constitue un risque pour la promotion de l'égalité des sexes; (16) Les efforts du projet pour assurer la prise en compte du handicap dans la mise en œuvre des activités n'ont pas été assez perceptibles et n'ont plus suffisamment rapportés; (17) Le processus de mise en œuvre du projet a bénéficié d'une stratégie sensible au conflit qui a permis d'éviter de créer ou d'exacerber des tensions potentielles dans un contexte post crise ; (18) Le projet n'a pas développé de stratégie spécifique en rapport avec l'impact de ses interventions sur l'environnement qui du reste ne présentait pas potentiellement de conséquences majeures.

Conclusions

Dans l'ensemble, le projet conjoint « Communication et sensibilisation pour la cohésion sociale en RCA » a atteint son objectif d'appuyer le Gouvernement Centrafricain dans le processus de vulgarisation de l'APPR. A travers une implication et participation massive des femmes et des jeunes à la vulgarisation de l'APPR et de différentes initiatives de consolidation de la paix, de cohésion sociale et de réconciliation nationale, le projet a apporté une contribution appréciable pour un retour définitif à la paix et à la création des conditions favorables au développement durable en république centrafricaine.

Conclusion 1 : Les principaux facteurs de conflit et de consolidation de la paix ont été pris en compte par le projet qui du reste était parfaitement aligné sur les politiques et stratégies nationales et le cadre de programmation des Nations Unies en la matière ;

Conclusion 2 : Le projet conjoint a contribué concrètement à la réduction de plusieurs facteurs de conflit (méconnaissance du contenu de l'APPR, non implication de toutes les composantes de la population, notamment les femmes et les jeunes, stigmatisation de certains groupes et communautés) dans ses zones cibles, en dépit d'un contexte de mise en œuvre marqué par une situation sécuritaire restée volatile et la survenue de pandémie de la COVID 19. A l'échelle de la RCA, cette contribution apportée par le projet dans seulement 04 localités cibles du pays qui plus uniquement dans les centres urbains, reste cependant relativement modeste pour enclencher

une dynamique globale de changement pour une paix et un développement durable.

Conclusion 3 : Dans l'ensemble, la stratégie de mise en œuvre du projet, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et d'exploitation ont été relativement efficaces et efficaces. L'approche conjointe et de partenariat du projet a été assez pertinente, permettant de toucher le maximum de cibles, d'étendre l'intervention du projet à d'autres initiatives de consolidation de la paix et de délivrer à moindre coût. Cependant, dans le cadre des emplois et des AGR créés, les jeunes à risque, notamment ceux déscolarisés et les ex-combattants n'ont pas été priorités.

Conclusion 4 : Le soutien fourni par le projet a promu l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (WPS) et a permis

de mettre un accent spécifique sur la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix. Il a également promu l'autonomisation économique et la participation effective des jeunes aux processus de consolidation de la paix. Toutefois, ce soutien reste limité au regard des besoins et des contingences dans le contexte centrafricain.

Conclusion 5 : Le projet a été mis en œuvre selon une approche sensible aux conflits, permettant dans un contexte sécuritaire volatile et de latence des conflits communautaires d'éviter d'exacerber la situation mais plutôt de contribuer à l'apaiser. Cependant, l'approche du projet a été peu sensible à la prise en compte des autres aspects transversaux, en l'occurrence le handicap et la durabilité environnementale.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS



Recommandation 1 :

Améliorer le ciblage des bénéficiaires des AGR en accordant davantage une priorité aux jeunes non scolarisés et déscolarisés, cibles les plus à risque et qui devraient être celles qui perçoivent le plus les dividendes de la paix : (i) définir des indicateurs pertinents de ciblage des jeunes à les plus à risque, (ii) définir une stratégie et des mécanismes formels d'incitation et d'adhésion des jeunes à risques et (iii) définir des cibles claires afin de permettre un bon suivi et évaluation des changements.



Recommandation 2 :

Assurer l'implication et la participation effective des faitières des organisations de femmes et de jeunes, ainsi que les ministères en charge de la femme et de la jeunesse dans toutes les initiatives de vulgarisation de l'APPR et de consolidation de la paix ciblant prioritairement les femmes et les jeunes: (i) impliquer les faitières dans tout le processus de conception des projets, (ii) impliquer les faitières dans la mise en œuvre et le suivi évaluation et (ii) clarifier au préalable les rôles et responsabilités et une communication permanente.



Recommandation 3 :

Assurer la réparation et ou le remplacement des ouvrages et matériel défectueux identifiés dans le cadre de l'évaluation du projet : (i) impliquer le ministère en charge de l'hydraulique et l'UNICEF dans l'inventaire des besoins en réparation/remplacement, (ii) situer les responsabilités des entreprises et étudier les perspectives de réparation/remplacement et (iii) mobiliser les ressources à travers des partenariats ou un financement additionnel pour les réparations/remplacements.



Recommandation 4 :

Adapter les mécanismes de pilotage des projets conjoints au contexte de crise et à la pluralité des parties prenantes afin d'assurer une meilleure efficacité et efficience : (i) limiter le nombre de comités de pilotage en instituant des rencontres semestrielles pour tenir compte de la lourdeur de mobilisation des acteurs et des coûts et (ii) instituer des rencontres techniques trimestrielles en lieu et place de rencontres mensuelles ; (iii) instituer des rencontres de coordination mensuelles entre les acteurs de mise en œuvre afin d'améliorer l'efficacité et les synergies d'action.



Recommandation 5 :

Améliorer la visibilité à travers la mise en place d'une stratégie et des mécanismes harmonisés et formels de communication sur le projet : (i) élaborer une stratégie et un plan de communication assorti d'outils de communication astreints à chaque partenaire de mise en œuvre et (ii) être en place au niveau de la coordination un mécanisme et des indicateurs de suivi de la communication des différents partenaires de mise en œuvre.



Recommandation 6 :

Conduire systématiquement une étude de base avant ou au démarrage du projet afin de disposer d'indicateurs et des cibles contextualisés et factuelles, réalistes et réalisables : (i) mener une étude de base et (ii) réviser les indicateurs initiaux afin de les adapter au contexte de mise en œuvre du projet au moment de son démarrage.



Recommandation 7 :

Capitaliser les acquis et mettre à l'échelle les activités du projet avec un accent particulier sur les zones périphériques qui enregistrent encore des incidents sécuritaires résiduels : (i) assurer une large diffusion des résultats, des bonnes pratiques et leçons apprises du projet, (ii) valoriser l'expertise des volontaires et relais communautaires, (iii) renforcer les capacités des radios communautaires à travers des équipements et la formation des professionnels et (iv) étendre le projet à un plus grand nombre de localités.



Recommandation 8 :

Renforcer et élargir les opportunités d'autonomisation économique des femmes et des jeunes : (i) mettre en place des mécanismes de suivi accompagnement des initiatives d'autonomisation financées dans le cadre du projet pour assurer la durabilité, (ii) réaliser des sessions de formation au métier en vue d'accroître l'employabilité et l'auto emploi des bénéficiaires, (iii) améliorer les niveaux de financement afin d'accroître la viabilité des projets et (iv) assurer le suivi accompagnement des bénéficiaires.



Recommandation 9 :

Développer des initiatives et des approches pour adresser la problématique de la stigmatisation des jeunes filles par les autres femmes : (i) approfondir la compréhension de la problématique et concevoir des modules de sensibilisation et de communication sur le phénomène et (ii) conduire des campagnes de sensibilisation et de communication sur la problématique à l'endroit des organisations de femmes



Recommandation 10 :

Intégrer systématiquement dans tout projet des stratégies et approches formelles sensibles à tous les aspects transversaux, notamment l'inclusion/handicap et la durabilité environnementale : (i) finir des indicateurs clairs et des cibles à atteindre et (ii) être en place des stratégies et des mécanismes d'incitation et de suivi de la prise en compte effective des aspects liés à l'inclusion/handicap et la durabilité environnementale.



PRINCIPALES LEÇONS APPRISSES

- 1 Dans un contexte de crise comme celui de la RCA, l'opérationnalisation des mécanismes de pilotage reste tributaire de leur pertinence et réalisme ;
- 2 L'utilisation et la gestion commune des infrastructures communautaires par les différentes communautés constituent des facteurs favorables de brassage et de cohésion sociale ;
- 3 L'implication et la responsabilisation des jeunes et des femmes sont des facteurs de succès des initiatives de sensibilisation et de communication pour un changement de comportement les concernant ;
- 4 Les consultations à la base sont des facteurs de mobilisation, d'adhésion et de participation des communautés permettant d'identifier leurs besoins et préoccupations prioritaires, ainsi que des solutions pertinentes et durables ;
- 5 L'engagement des partenaires nationaux permet de mieux contribuer aux priorités nationales dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet à travers la prise en compte ou la réorientation de certaines thématiques.